



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 06 novembre 2014

Compte pénibilité : la Profession appelle les députés à voter, eux aussi, la suppression du compte pénibilité

Dans la nuit de mardi à mercredi, le Sénat a voté la suppression du compte pénibilité, qui doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Ce vote a eu lieu dans le cadre des débats autour de la loi sur la simplification de la vie des entreprises.

La CSD, la FNTV, la CNSA, la FEDESFI, la FNTR, l'UNOSTRA et TLF soulignent la clairvoyance et la responsabilité des sénateurs. Pour les sénateurs, le compte pénibilité est un «outil complexe et inapplicable » pour les raisons suivantes :

- L'accroissement considérable des charges administratives pour les entreprises ;
- La multiplication des contentieux entre employeurs et salariés ;
- L'augmentation du coût du travail, à un moment où l'urgence est de le baisser.

La Profession ne peut que souscrire à ce constat. Dès le printemps, la Profession avait elle-même alerté et dénoncé le nouveau coup porté à la compétitivité des entreprises.

Par ailleurs et de manière évidente, le compte pénibilité serait inéluctablement un frein supplémentaire à l'embauche.

La CSD, la FNTV, la CNSA, la FEDESFI, la FNTR, l'UNOSTRA et TLF appellent donc les députés à confirmer le vote du Sénat.

La Profession reste mobilisée contre le compte pénibilité, notamment au sein des organisations interprofessionnelles.

Contact presse

Varùna LUTKUS - 01 49 88 24 30

communication@csdemenagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement

Créée en 1890, la Chambre Syndicale du Déménagement est l'organisation professionnelle en France représentative des métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, la relocation, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self stockage et l'archivage. Notre syndicat de défense des entreprises françaises de déménagement et activités connexes est l'organisation leader du secteur, reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires sociaux. Véritable porte-parole de la Profession se mobilisant pour défendre les intérêts de tous ses adhérents, elle représente 750 entreprises, soit les deux tiers du secteur. La CSD est par ailleurs membre de la FNTR, de la CGPME et de FEDEMAC (*féderation européenne des professionnels du déménagement*).

www.csdemenagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public